

Lorsque le député proposera une telle mesure, et je sais qu'il le fera si l'occasion se présente, envisagera-t-il également les excellents programmes d'études féminines qui ont été lancés dans une douzaine d'universités canadiennes? Je sais qu'à l'université dont j'étais présidente tout récemment, l'Université Simon Fraser, un programme d'études féminines a commencé pendant que j'y étais. Puisqu'il s'intéresse au développement de l'instruction des femmes, est-ce qu'il encouragera la création de chaires d'études féminines dans les universités qui offrent déjà ce genre de programmes car ils ont encore besoin d'être renforcés?

**M. le vice-président:** Avant de permettre au député de répondre à cette question, je voudrais attirer l'attention du député de New Westminster-Coquitlam (M<sup>me</sup> Jewett) sur le fait que le règlement provisoire prévoit que les commentaires et les observations doivent porter sur le contenu du discours. Le député de New Westminster-Coquitlam a soulevé une question dont le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) n'a pas parlé. Je vais lui permettre de répondre, mais je demande aux députés de ne pas soulever de questions sur des sujets non traités par le député précédent.

**M. Crosby:** Monsieur le Président, je ne conteste en aucune manière ce que vous venez de dire. Mais je ne me suis peut-être pas fait bien comprendre. J'avais l'intention bien arrêtée de traiter des programmes spéciaux offerts dans les universités, surtout celle de Mount Saint Vincent, qui profiteraient aux femmes. À cet égard, l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam et moi-même sommes sans doute du même avis. Nous constatons et reconnaissons tous deux la nécessité de mettre sur pied dans nos universités des programmes spéciaux destinés aux femmes, qui répondront aux besoins particuliers des jeunes Canadiennes. Je n'hésiterai nullement à abonder dans son sens, et à reconnaître que pareils programmes ne devraient pas se donner qu'à l'Université Mount Saint Vincent. En effet ce sont toutes les universités qui devraient recevoir des autorités fédérales les moyens de financer ce genre d'initiative.

Tout ce que je voudrais ajouter à l'intention de notre collègue de New Westminster-Coquitlam, c'est que, d'après moi, dans le contexte des universités canadiennes, il doit être difficile aux partisans de la mise sur pied de programmes spéciaux pour les femmes de se battre ainsi pour n'obtenir que de maigres subventions. Je suis d'avis que si l'on pouvait, à l'Université Mount Saint Vincent, mettre au point et à l'essai des programmes d'études spéciales dont les administrateurs universitaires du pays reconnaîtraient aisément la valeur, il n'y aurait de là qu'un pas à faire pour étendre ces programmes à d'autres universités canadiennes.

Nous sommes parfaitement d'accord en ce que nous pensons tous deux que le gouvernement devrait accorder une attention toute spéciale à l'enseignement s'adressant aux femmes. L'Université de Mount Saint Vincent pourrait servir de façon très spéciale et exceptionnelle à favoriser ce genre d'activité.

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui. Il s'agit d'un important débat sur le projet de loi C-12 qui vise à plafonner les sommes que le gouvernement fédéral verse aux provinces en vertu du programme FPE, en appliquant à ces sommes la règle des 6 et 5 p. 100. Je suis particulièrement inquiet en pensant aux conséquences que cela aura pour les universités et notre jeunesse.

#### *Financement des programmes établis*

Il est évident que les jeunes d'aujourd'hui se heurtent à des problèmes inconnus jusqu'ici. Ils appartiennent à la génération de la télévision, avec toutes les attentes que cela suppose. Ils s'attendent de pouvoir suivre des études en n'étant limités que par leurs aptitudes et leur volonté. Ils s'attendent de trouver un emploi satisfaisant. Ils s'attendent de pouvoir planifier leur carrière et de vivre d'une façon épanouissante et productive. Ils n'ont certainement pas de chance de faire partie de la génération née de l'explosion démographique et d'arriver à l'âge adulte en période de récession, à un moment où le pays est gouverné par les libéraux, lesquels n'accordent aucune place à la planification et n'ont aucune idée concrète sur la façon d'intégrer à la société cette génération née de l'explosion démographique. Voilà des jeunes qui arrivent à l'âge adulte sans avoir la possibilité de trouver du travail. Or le projet de loi à l'étude, comme d'autres lois antérieures du gouvernement actuel, va empêcher une bonne partie des membres de cette génération de faire des études supérieures.

Jetons un coup d'œil sur les possibilités d'emploi. D'après les statistiques officielles, il y avait en juillet dernier 1,460,000 chômeurs au Canada, ce qui représente 12 p. 100 de notre population active. Sur ce nombre, 290,000, soit 20 p. 100, ont moins de 25 ans. Ce taux de 20 p. 100 signifie qu'un jeune sur cinq est actuellement en chômage. Ces jeunes sont à une étape de leur vie où ils cherchent un travail intéressant et veulent entreprendre une carrière. Or, ils ne peuvent même pas trouver un premier emploi. Ils sont exclus, monsieur le Président. On leur ferme la porte au nez.

• (1530)

D'autre part, monsieur le Président, la politique du gouvernement limite outre mesure l'accès à l'université. Ces dernières années, de moins en moins de jeunes gens ont pu entrer à l'université de façon à poursuivre leurs études pour pouvoir décrocher ensuite de bons emplois. On estime que plus de 100,000 étudiants n'ont pu être admis dans des institutions d'enseignement postsecondaire en Ontario, seulement au cours des deux dernières années, faute d'espace ou d'aide financière suffisante aux étudiants. L'Association des universités et collèges du Canada effectue actuellement une enquête afin d'établir le nombre d'admissions prévues cette année. Nous en avons déjà une idée. Par exemple, environ 56,000 étudiants ont présenté une demande d'admission dans les quatre universités montréalaises, qui ne peuvent accueillir que 30,000 étudiants. En Ontario, l'Université York a dû refuser 1,400 étudiants admissibles et 24,000 ont présenté une demande d'admission au collège Humber qui ne compte que 1000 places. Les instituts d'enseignement technique d'Edmonton et de Calgary, qui comptent au total 10,700 places, ont reçu 20,000 demandes. La même situation existe d'un bout à l'autre du pays, monsieur le Président. Les universités ne cessent de refuser des étudiants parce qu'elles n'ont pas l'espace voulu pour les accueillir. Ils se sont trompés ceux qui avaient prédit autrefois qu'au fur et à mesure que la génération du boom des naissances déboucherait sur le marché du travail le nombre d'admissions à l'université diminuerait. Il n'y a pas d'emploi pour eux. Nombre d'entre eux, de même qu'une foule d'étudiants plus âgés, essaient de retourner à l'université pour se perfectionner afin d'être plus en mesure de tenir tête à la concurrence sur le